



CAHIER DES CHARGES

APPEL A

CANDIDATURE



Fêtons l'Europe Autrement

Du 25 juin au 26 septembre 2025

Bénéficiaires potentiels

Associations de Guyane





Présentation

À l'occasion du Carnaval 2026, et dans la volonté de promouvoir les valeurs européennes au près du grand public, la Collectivité Territoriale de Guyane lance un appel à candidature à destination des associations de groupes de rue, pour mettre l'Europe à l'honneur à travers l'expression artistique et festive.

L'un des rôles du Pôle Affaires Européennes et Internationales de la CTG est de sensibiliser le grand public à l'Europe et de valoriser son action sur le territoire Guyanais. Il s'agit également de mieux faire connaître les pays européens et leurs cultures. Cet appel à candidature va permettre aux associations de valoriser la culture européenne en mettant en lumière le carnaval des pays membres de l'UE au sein de notre carnaval.

L'objectif de cet Appel à Candidature :

1. Sensibiliser le grand public à la diversité culturelle européenne
2. Faire dialoguer les cultures européennes à travers la création collective et la performance de rue
3. Permettre aux groupes carnavalesques de rue de s'approprier la culture des pays membres de l'Union européennes et de les transmettre au grand public à travers des parades, déambulations, créations de costumes, chars...

Période : Carnaval de Guyane du 11 janvier au 18 février 2026.

Ces groupes devront défiler avec des costumes de carnaval des territoires européens parmi ceux évoqués ci-après. Les Carnavals de :

- Cologne (Allemagne)
- Venise (Italie)
- Binche (Belgique)
- Nice (France)
- Copenhague (Danemark)
- Iles Canaries (Espagne)

Cet Appel à Candidature est ouvert durant 3 mois et une seule vague de sélection est prévue. Un jury sélectionnera les dossiers de candidature en fonction de leur pertinence et de leur faisabilité technique et financière.



Phase de candidature

Les associations sont invitées à déposer leur candidature en format numérique, via l'adresse dac@ctguyane.fr du **25 juin au 26 septembre 2025**. Le dossier de candidature devra être composé impérativement des documents suivants :

☐ Formulaire de demande
☐ Déclaration en Préfecture
☐ Statuts
☐ Siret
☐ Bilan financier
☐ Attestation d'assurance
☐ Attestation de régularité fiscale
☐ Attestation de régularité sociale

La candidature pourra être accompagnée d'autres pièces complémentaires susceptibles d'éclairer le projet.



Phase de sélection

Les candidats devront déposer un dossier de candidature conforme au cadre de l'appel à candidature. Un seul projet doit être déposé par candidat. La sélection des projets sera effectuée par la Commission Ad Hoc Communication comprenant des membres de la CTG, de l'Etat et du CNES. Une Commission Ad Hoc est prévue en octobre 2025 pour sélectionner les projets.

A l'issue de la phase de sélection du présent appel, les candidats retenus par la Commission Ad Hoc Communication seront invités à participer à une phase prospective de développement du projet. Un point sera réalisé avec le Département animation communication en charge du suivi de l'événement, afin d'explicitier les modalités de réalisation du projet.

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base de 3 critères, et une note sur 20 sera attribuée au projet.

Les critères sont les suivants :

1. **Qualité du projet** : respect de la présentation du carnaval choisi
2. **Impact** : nombre d'adhérents + promotion sur les réseaux sociaux
3. **Inclusion sociale** : intégration de jeunes de quartier

La notation obtenue permettra d'établir un classement pour l'attribution de l'aide financière en fonction de l'enveloppe disponible.

Accompagnement et engagement

Les candidats lauréats bénéficieront d'un accompagnement du Département Animation Communication du PAEI de la CTG pour valoriser le projet sélectionné par le biais d'un film documentaire. Le choix des séquences à filmer sera discuté avec le Département Animation Communication du PAEI et l'association.

Ainsi, il est demandé aux lauréats de se rendre disponible, d'identifier une personne référente au sein du projet et de participer aux séquences événementielles s'il y en a. Les candidats lauréats s'engagent à apporter quand cela est pertinent des retours d'expériences sur demande du PAEI.



Modalités de financement

- ✓ L'accompagnement financier des groupes de plus de 100 adhérents ne pourra pas excéder 15 000€ par projet.
- ✓ L'accompagnement financier des groupes de moins de 100 adhérents ne pourra pas excéder 10 000€ par projet.

Le lauréat devra informer du territoire sur lequel il souhaite se produire :

- Territoire de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais
- Territoire de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais
- Territoire de la Communauté des Communes des Savanes
- Territoire de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral

L'enveloppe attribuée servira à l'achat des accessoires et à la fabrication des costumes y compris les actions de communication.

Le lauréat recevra 80% de l'enveloppe attribuée dès le conventionnement, le solde sera payé après transmission du bilan de l'évènement.

Modalités de conventionnement

Les projets sélectionnés seront financés pour l'année 2026 uniquement pour les activités du Carnaval. Une fois la convention d'engagement signée par les deux parties, le lauréat pourra débiter son action et bénéficier de l'accompagnement du Service Animation et Communication.

Contact :

Pour toutes informations relatives au présent appel à candidature, merci d'envoyer un courriel à dac@ctguyane.fr.

Exemple de Costumes

Cologne (Allemagne)



Venise (Italie)



Binche (Belgique)



Nice (France)





Copenhague (Danemark)



Iles Canaries (Espagne)

